



Offre de stage (3 à 6 mois)

Présentation de la structure :

Le SYBLE, Syndicat du Bassin du Lez, regroupe le Département de l'Hérault et 5 EPCI dont la Communauté d'Agglomération de Montpellier. Le périmètre du SYBLE s'étend sur 746 km² et concerne 43 communes.

Dans le cadre d'une gestion globale et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, il a pour missions de gérer les volets « animation et études d'intérêt général » pour la mise en œuvre des programmes d'actions du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Lez-Mosson-Etangs Palavasiens et du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) du bassin du Lez. Il est maître d'ouvrage des études globales inscrites aux programmes d'actions du SAGE et du PAPI et présentant un intérêt général à l'échelle du bassin versant et relatives à :

- la préservation, l'amélioration et la gestion équilibrée des ressources en eau,
- la prévention et la gestion du risque inondation,
- la préservation, la restauration et la gestion des milieux aquatiques et des zones humides,
- l'information et la formation dans le domaine de l'eau.

Contexte :

Le PAPI du bassin du Lez signé sur la période 2007-2013 comprend 5 axes :

- Axe 1 : amélioration des connaissances et renforcement de la conscience du risque par des actions de formation et d'information,
- Axe 2 : amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévision et d'alerte,
- Axe 3 : élaboration et amélioration des plans de prévention des risques d'inondation, et mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et activités implantés en zone de risque,
- Axe 4 : actions de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées, en préservant les milieux naturels,
- Axe 5 : amélioration et développement des aménagements collectifs de protection localisée des lieux habités.

L'Axe 1 comprend l'action 1-2 « Sensibilisation du grand public au risque inondation » et l'Axe 3 comprend l'action 3-4 « Prise en compte du risque inondation dans les démarches d'aménagement du territoire. »

Action 1-2 : Le renforcement de la culture du risque passe par le développement d'outils et d'actions de communication ciblés permettant la sensibilisation de la population sur le risque inondation dans leur bassin versant. Cette action a pour but de permettre une sensibilisation de l'ensemble de la population sur les risques inondations et sur les moyens déployés dans le domaine de la prévention. Elle permettra notamment de rappeler les événements passés afin d'activer la mémoire des inondations et assurer à chacun une meilleure compréhension des phénomènes auxquels il pourrait être confronté.

Action 3-4 : La politique de prévention et de protection contre les risques d'inondation passe par une approche globale de l'aménagement du territoire et une maîtrise de la gestion de l'espace. La prise en compte du risque inondation dans les démarches d'aménagement du territoire s'articule autour de 2 axes forts :

- la non-aggravation du risque
- la réduction du risque sur l'existant

Au delà des PPRi, qui concernent le risque de débordement des cours d'eau les plus importants, il est nécessaire de compléter la connaissance des zones inondables vis-à-vis du risque (pluvial) lié aux ruissellements dans les secteurs urbanisés, qui nécessite de recenser les secteurs à risque significatif, en vue de les intégrer dans les PCS (Plans Communaux de Sauvegarde) mais également dans les réflexions sur l'aménagement du territoire (PLU, SCOT, ...). Ces études seront basées sur la connaissance de la topographie des secteurs sensibles, sur la prise en compte de l'organisation du réseau hydrographique de surface, des processus de génération des débits et sur le fonctionnement des événements passés. Elles devront s'appuyer sur des reconnaissances fines de terrains pour identifier les axes d'écoulement et «chemins de l'eau» par le ruissellement de surface. Les études devront déterminer sur ces trajectoires, les mesures à prendre pour garantir la libre circulation de l'eau, ne pas aggraver la situation actuelle voir de réduire les inondations par des aménagements légers (reprise de profils de voiries, bordures de trottoirs, suppression d'obstacles ...)

C'est dans le cadre de ces deux actions et principalement l'action 3-4 que s'inscrit le sujet du stage.

Objectifs du stage:

- Elaborer un modèle type de cahier des charges pour une étude de ruissellement urbain et péri-urbain à l'échelle de sous-bassins hydrographiques
- Elaborer une stratégie de communication sur le risque inondation auprès du grand public

Missions du stagiaire:

Stage d'une durée de 3 à 6 mois, sous la responsabilité de la Directrice du Syndicat du Bassin du Lez (SYBLE).

Les missions du stagiaire seront les suivantes :

1. Etude sur le ruissellement urbain et péri-urbain :

- réaliser une bibliographie exhaustive des cahiers des charges existants, études et actions menées sur la problématique du ruissellement pluvial urbain et péri-urbain (Schémas Directeurs d'Assainissement Pluviaux, études à l'échelle de sous bassins-versants, ...)
- récupérer les documents existants sur le sujet
- contacter et rencontrer le cas échéant les collectivités territoriales et/ou syndicats mixtes ayant élaboré des cahiers des charges, suivi des études et/ou actions sur le ruissellement pluvial urbain et/ou péri-urbain
- aider à la mise en place de groupes de travail permettant d'aboutir à un cahier des charges partagé

- élaborer un cahier des charges d'une étude applicable à l'échelle sous bassin hydrographique sur le ruissellement urbain et péri-urbain qui aborde les aspects qualitatifs et quantitatifs
- fournir un estimatif du montant d'une telle étude

2. Stratégie de communication sur le risque inondation auprès du grand public :

- contacter et rencontrer le cas échéant les collectivités territoriales et/ou syndicats mixtes ayant mis en place des actions de sensibilisation au risque inondation auprès du grand public
- analyser les actions de communication ayant été les plus efficaces (nombre de personnes touchées, efficacité, ...)
- recenser les manifestations dans lesquelles pourraient s'intégrer une communication sur le risque inondation (communes, écoles, ...) en 2012, 2013 voire 2014
- travailler sur des outils de communication (plaquettes, lettres d'information, ...)

Compétences souhaitées et qualités requises :

- IUT, Ecole d'ingénieur (Polytech'Montpellier-STE, ...) ou diplôme universitaire équivalent (Master HYDRE, ...) (BAC +3 à BAC +5) dans le domaine de l'environnement, de l'hydraulique ou de la gestion des risques
- Connaissances en hydraulique urbaine et problématique inondation
- Capacité d'analyse, de synthèse et rédactionnelle
- Maîtrise de l'outil informatique
- Disponibilité et qualités relationnelles

Rémunération : Gratification : 436,05 € net par mois

Poste à pourvoir : avril 2012

Lieu d'affectation : Prades le Lez (34)

Contraintes : Titulaire du permis B obligatoire

Candidature :

Lettre de motivation + CV à l'attention de Monsieur le Président du SYBLE, Domaine Départemental de Restinclières, 34 730 PRADES LE LEZ

Tél. 04 99 62 09 52 (ou 46)

Contact pour tout renseignement : A. BOURSIAC

Mail : ab.syble@gmail.com

Date limite de réception des candidatures : 30 mars 2012